

CERTIPHYTO

CERTIFICAT INDIVIDUEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUE

FORMATION COURTE



Certiphyto

OBJECTIFS

Cette formation va vous permettre d'acquérir les connaissances suffisantes conduisant à l'obtention du « Certiphyto » afin d'utiliser les pesticides en sécurité, en réduire leur usage et ce pour tout acte professionnel portant sur l'achat, l'utilisation, la distribution, le conseil, la vente produits phytopharmaceutiques.

CONTENU DE LA FORMATION

- > Maîtriser la réglementation liée aux produits phytosanitaires.
- > Prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'Homme.
- > Prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'Environnement.
- > Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

| Certificat | Test Primo (seuil de réussite) | Test Primo (seuil de réussite) | Renouvellement | Test Renouvellement (seuil de réussite) |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------|---|
| Décideur en entreprise soumise à agrément | 20/30 | 21h | 7h | 20/30 |
| Décideur en entreprise Non soumise à agrément | 15/30 | 14h | 7h | 15/30 |
| Opérateur | 12/20 | 14h | 7h | 12/20 |
| Mise en vente des produits phytopharmaceutiques | 20/30 | 21h | 7h | 20/30 |
| Conseil à l'utilisation des PPP | 25/30 | 28h | 14h | 25/30 |

Public & Pré-requis

> Toutes les professionnels travaillant dans les secteurs de la distribution, de la prestation de service ou de conseil ainsi que ceux qui sont concernés par l'utilisation directe de pesticide (agriculteurs, salariés agricoles, forestiers, agents des collectivités territoriales)

Lieux de la formation

> Inter : Chartres - Vendôme - Bourges - Châteauroux - Orléans

> Intra : Dans l'entreprise

Nombre de participants

> Nombre minimum de participants : 6

> Nombre maximum de participants : 15

DATES

Prochaines sessions :

- du 12/10/21 au 14/10/21 : vente (test primo)
- le 20/10/21 : décideur (renouvellement)
- du 09/11/21 au 10/11/21 : décideur (test primo)

Ouverture de sessions en fonction de la demande

VALIDITÉ

5 ans

MÉTHODES D'ÉVALUATION

QCM (selon le type de certificat choisi)

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

- Paysage
- Agriculture
- Collectivités territoriales
- Grande distribution
- Jardinerie
- Négoce agricole
- Camping
- Hypodromes
- ESAT...

COÛT ET FINANCEMENT

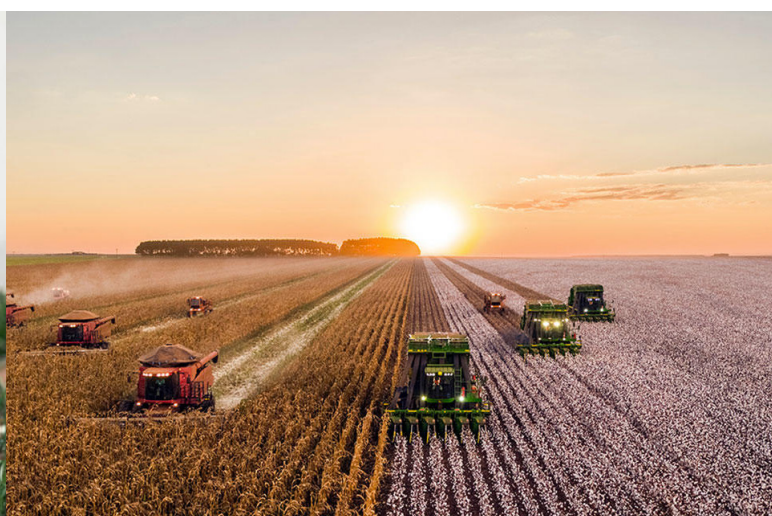
Coût de la formation : 150€ la journée
Groupe (entreprise, au dessus de 7 personnes) :

Devis sur demande

- OPCO - CNFPT : Aucun reste à charge
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Financement personnel

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître la réglementation liée à l'usage ou la vente de produits
- Connaître les risques pour l'humain et pour l'environnement liés à l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Découvrir les méthodes alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques



Accueil CFA

02 37 33 72 25

cfa.eure-et-loire@educagri.fr

Accueil CFPPA

02 37 33 72 30

cfppa.chartres@educagri.fr



CFPPA

La Saussaye

28630 - Sours